



MAIRIE de SAUBENS

Charte de l'intervenant extérieur Saubenois en commission municipale

Préambule

Cette charte détaille les grands principes déontologiques à respecter durant la présence en commission municipale d'un Saubenois non élu.

Elle s'intègre dans le cadre de la démocratie participative, et de l'ouverture des commissions municipales aux personnes non élues fixée lors du conseil municipal du 11 avril 2014 (et hors commission « finances »). Le nombre d'intervenant(s) extérieur(s) ayant été défini dans ce même conseil municipal pour chaque commission.

L'appel à candidature est fait en décembre avec descriptif succinct des projets envisagés par chaque commission (clôture des candidatures au plus tard mi-Janvier). Les candidats doivent être domiciliés à Saubens, et être majeurs au moment de leur candidature.

Chaque membre extérieur participe à la commission pendant une année civile (le renouvellement de cette participation sera décidé par la commission, qui donnera la priorité à une entrée de nouveaux extérieurs sauf cas particulier d'implication dans un projet pluriannuel). Un tirage au sort sera effectué entre les volontaires si leur nombre dépasse le quota prévu par le CM du 11/04/14, qui déterminera les participants et les remplaçants en cas de désistement.

Le président de la commission exclura sans avertissement toute personne ne respectant pas les engagements ci-après.

Rappel : Une commission municipale ne décide pas pour la commune mais propose ses dossiers et réflexions au conseil municipal et au Maire.

Engagement du membre extérieur de la commission :

- Afin de mettre en œuvre le principe constitutionnel de libre administration des collectivités territoriales de la République, le citoyen siège en vertu de la loi et doit à tout moment agir conformément à celle-ci.
- *Engagement d'intégrité et d'impartialité*

Je ferai de l'intérêt général ma priorité. Je m'engage à veiller à une utilisation optimale de l'argent public. J'agirai avec honnêteté.

Je m'engage à ne tirer aucun intérêt ni personnel ni pour mes proches parents ou collaborateurs de ma présence en commission car celle-ci pourrait influencer des décisions municipales.

Je n'userai jamais de mon influence pour obtenir ou faire obtenir une position qui avantagerait un intérêt ou un groupe d'intérêts particuliers au détriment de l'intérêt général.

Je ne viens pas pour satisfaire ma curiosité mais pour apporter mes compétences et/ou contribuer à la réflexion de la commission.

➤ *Engagement de respect*

Je défendrai la dignité de chacun.

Je respecte et défends les principes constitutionnels de la laïcité et de la démocratie.

Je veille au respect des biens de la commune, de son environnement et de son patrimoine.

➤ *Engagement d'écoute*

Volontaire pour participer, je serai néanmoins à l'écoute des autres membres de la commission.

➤ *Engagement d'assiduité et de confidentialité*

Je m'engage à participer pleinement et régulièrement aux séances de la commission pour lesquelles j'ai été choisi, je préviens à l'avance en cas d'absence.

Je respecte la confidentialité des débats des instances auxquelles je participe et pour lesquelles la publicité n'est pas organisée, et ce pour la durée du mandat en cours (soit jusqu'au 29 mars 2020).

Cocher :

J'accepte que mon nom soit publié sur les moyens de communication de la mairie de Saubens (exemple : internet, publications écrites, etc.)

J'accepte que mon image soit publiée sur les moyens de communication de la mairie de Saubens (exemple : internet, publications écrites, etc.)

**Je soussigné(e) ----- m'engage à respecter
cette charte.**

Fait le -----

Signature précédée de la mention lu et approuvé